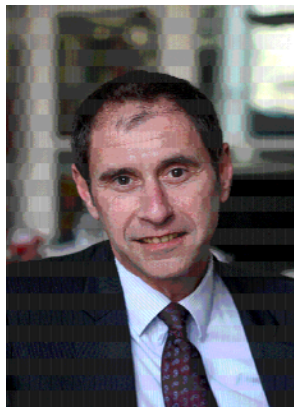




Objectif : Egalité des chances

Les Conventions Education Prioritaire

Le mot du Directeur :



Les élèves les plus talentueux et méritants, quelles que soient leurs origines familiales, sociales et culturelles, doivent trouver leur place à Sciences Po. Le métissage des cultures, des parcours scolaires et des aspirations professionnelles provoque une émulation intellectuelle vitale. Il contribue à la richesse de notre communauté, décroïssonne les esprits. Il met les élèves en situation de se confronter à l'altérité. Nous formons ceux qui seront demain en position de décideurs, qu'ils rejoignent la sphère publique ou, dans leur majorité, le monde de l'entreprise. Le renouvellement de ces élites, qui doivent ressembler davantage à la société, est un défi majeur.

A son échelle, Sciences Po a fait le choix de relancer l'ascenseur social. La diversité est un objectif qui irrigue l'ensemble de nos décisions stratégiques, l'information dans les lycées, l'aide sociale et les droits de scolarité en tout premier lieu. Un objectif qui a présidé à la mise en oeuvre de deux programmes dédiés, les Conventions Education Prioritaire et l'expérimentation au lycée.

Richard Descoings

Les Conventions Education Prioritaire sont une voie de recrutement sélective destinée aux élèves méritants, scolarisés dans des établissements en Zone d'Education Prioritaire partenaires de Sciences Po.

Sciences Po a fait le constat du manque d'ouverture sociale et culturelle du recrutement des grands établissements sélectifs français. Quatre handicaps majeurs vécus comme autant d'obstacles expliquent ce verrou social :

1. **Le manque de moyens financiers** : comment envisager des études longues à l'issue parfois incertaine quand la famille vit avec moins de 1000 € par mois ?
2. **L'absence d'une information spécialisée** donnée par un proche.
3. **Le biais social** lié à la nature même des épreuves de sélection.
4. **Un phénomène d'autocensure.**

L'action des « Conventions Education prioritaire » vise à rétablir l'égalité des chances en luttant contre ces quatre obstacles à la fois.

Les enjeux liés aux Conventions Education Prioritaire

Démocratisation de l'enseignement supérieur sélectif.

A l'heure où l'enseignement secondaire est de masse, la capacité du système éducatif à promouvoir la cohésion sociale et la vitalité des élites se mesure à la faculté de reconnaître tous les talents.

Diversification des profils et des parcours dans l'enseignement supérieur, mixité sociale.

Pour reconnaître les talents dans leur pluralité, des modalités de recrutement plus intelligentes parce que plus diverses sont mises en place. Elles associent les enseignants du second degré auxquels est déléguée la première sélection ; ils renouent ainsi avec le rôle décisif des instituteurs de la III^{ème} République dans la mobilité sociale.

Les études comme vecteur de promotion sociale.

Les étudiants reçus à Sciences Po retournent dans leur lycée d'origine et donnent l'exemple immédiat et concret d'une réussite par les études. Dans des établissements où il était fréquent de marginaliser celui qui travaille, parce que le taux de chômage du secteur est trois ou quatre fois supérieur à la moyenne nationale, la logique est inversée.

Quelques chiffres clés :

- 4 promotions d'élèves déjà diplômées.
- 74 lycées partenaires en 2009; ils étaient 7 en 2001.
- 603 élèves admis à Sciences Po en 9 ans, parmi lesquels 126 en 2009.
- une fois à Sciences Po, des résultats académiques comparables aux étudiants entrés par d'autres procédures d'admission : 9 étudiants sur 10 passent directement dans l'année supérieure.
- une parfaite intégration sociale : vie associative, délégués de conférence, etc.
- chaque année, entre 50 et 70% des admis sont des enfants de chômeurs, d'ouvriers ou d'employés, les 3/4 sont boursiers.
- les 2/3 des admis ont au moins un parent né hors de France.

Les effets concrets des Conventions Education Prioritaire

Réhabiliter le travail et l'effort

Le dispositif s'adresse potentiellement à tous les élèves d'un établissement. Les séances d'information et de sensibilisation menées par les équipes locales et celles de Sciences Po commencent dès la seconde. Les lycéens sont donc nombreux qui, sous l'effet de l'émulation, redoublent d'efforts et obtiennent au bac des mentions qu'ils jugeaient, comme les études supérieures sélectives, hors de leur portée.

Proposer un modèle de réussite par les études

Chaque année, les lycéens admis à Sciences Po reviennent dans leur lycée et témoignent de leur parcours. Ils contribuent à réduire le phénomène d'autocensure résumé par la formule « *Sciences Po, ce n'est pas pour moi* ».

Des effets très bénéfiques pour les lycées

Les proviseurs et enseignants estiment que les « *Conventions ont suscité une dynamique de travail* » dans leur établissement et ont notamment permis d'améliorer les résultats au baccalauréat et de diminuer l'absentéisme.

Une intégration exemplaire et la réussite universitaire

Les élèves issus des Conventions Education Prioritaire s'engagent au sein de la vie étudiante. Délégués de conférence, membres actifs d'association ou Présidents d'association ils contribuent à enrichir la diversité des points de vue. De plus, leurs résultats académiques sont comparables à ceux des élèves entrés par d'autres procédures d'admission : 9 sur 10 passent directement dans l'année supérieure.

Le « droit à l'indifférence »

S'agissant des débouchés professionnels, les diplômés sont recrutés dans les secteurs habituels de Sciences Po. Sont représentés principalement :

- les banques et institutions financières (BNP Paribas, HSBC, Société Générale, Crédit Suisse, Barclays, Banque Européenne d'Investissement) ;
- les entreprises de conseils et d'audit (PricewaterhouseCoopers, Accenture, Mazars, Opinion Valley, Public Evaluation System, Mc2i, Cavernamuth) ;
- le secteur de la presse et des médias (BFM, Canal +, Chaîne Parlementaire, RFO, Journal France-Amérique) ;
- des entreprises aussi diverses que L'Oréal, GDF-Suez, Burton, Chalhoub, CNP Assurances, Darrois Villey Maillot Brochier ;
- plusieurs de ces jeunes professionnels exercent leur activité à l'étranger (Tokyo, New York, Dubaï, Alger, Singapour, Londres).

Les métiers du service public sont aussi représentés à l'échelle nationale et européenne (Ministère des affaires étrangères et européennes, Ministère de l'économie de l'industrie et de l'emploi, Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, collectivités territoriales, Commission Européenne, Chambre de commerce de Paris).

Quelques-uns poursuivent leurs études, soit suite à une réorientation (changement de master, prolongation d'études avec des stages, redoublement ou choix d'une année de césure) soit dans le cadre d'un troisième cycle (doctorat, préparation des concours de la fonction publique).

Cinq étudiants ont par ailleurs été élus au sein des Conseils Municipaux des villes de Colombes, Saint-Ouen, Bobigny et Bondy avec des délégations de responsabilité.

Le développement du dispositif

Un accroissement du nombre de lycées partenaires.

Le nombre de lycées partenaires est passé de 7 en 2001 à 74 en 2009. Ces lycées sont répartis dans toute la France, y compris les DOM. Chaque année ce sont entre trois et huit nouveaux établissements qui postulent pour intégrer le dispositif.

Quels sont les Etablissements éligibles pour signer une convention avec Sciences Po ?

Tout lycée situé sur le territoire national, qu'il soit public, privé sous contrat d'association avec l'Etat ou sans contrat d'association avec l'Etat, est susceptible de rejoindre le partenariat à condition de répondre à l'un au moins des critères objectifs suivants de la politique d'éducation prioritaire menée par l'Etat :

- être classé en Zone d'Education Prioritaire (ZEP), en Réseau d'Education Prioritaire (REP), en Zone sensible ou en Zone de prévention de la violence, au sein des dispositifs mis en œuvre par l'Etat, ou
- compter parmi les lycéens de l'établissement une part d'élèves de PCS (Professions Catégories Socio-professionnelles) dites « défavorisées », supérieure de 70 % au moins à la moyenne nationale, ou
- compter une part de lycéens issus de collèges classés en ZEP, en REP, en Zone sensible ou en zone de prévention de la violence, au sein des dispositifs mis en œuvre par l'Etat, supérieure à 60%.

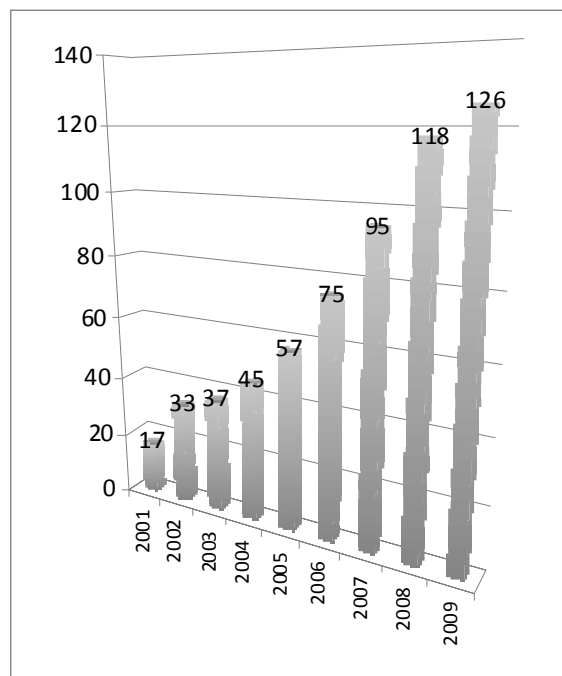
Une augmentation du nombre de candidats et d'admis.

Chaque année près de 900 lycéens s'engagent dans la procédure de sélection qui permettra à certains d'intégrer Sciences Po.

Ils doivent réaliser un dossier de presse sur le thème de leur choix et le soutenir devant un jury d'admissibilité tenu dans leur établissement. Les candidats jugés admissibles passent ensuite devant le jury d'admission à Sciences Po sitôt les résultats du bac annoncés.

Depuis 2001, ce sont 603 étudiants qui ont été admis par la filière des Conventions Education Prioritaire.

126 l'ont été pour la session de juillet 2009.



Nombre d'étudiants admis par la filière des CEP depuis 2001

Les entreprises s'engagent

Il y a donc une vraie demande de leur part pour plus de mixité et de diversité dans leurs recrutements. Elles sont d'ailleurs souvent en avance sur l'enseignement supérieur. Elles y ont un intérêt économique mais le font parfois aussi en tant « qu'entreprise citoyenne » engagées pour quoi pas dans le développement durable (qui comporte des volets environnementaux mais aussi sociaux).

Parmi les entreprises partenaires, on trouve :

Accor, Areva, BNP Paribas, Bombardier transports, Deloitte, EDF, Ernst & Young, Euro-France Editions, Eversheds, la Fédération des Entreprises Sociales pour l'Habitat, France Télévisions, la Fondation du Grand Orient de France, GDF-Suez, Gemalto, Gide Loyrette Nouel A.A.R.P.I., HSBC, L'Oréal, Microsoft, Schlumberger, SFR Cégétel, la SNCF, Self-Trade, la Société Générale, Prisma Presse, Total, Unilever-France,

pour n'en citer que quelques-unes.

Contacts :

Hâkim Hallouch

Responsable du Pôle Egalité des chances et Diversités

Tel : + 33 (0) 1 45 49 51 37 / + 33 (0) 6 37 79 03 45

E-mail : hakim.hallouch@sciences-po.fr

Régis Gallerand

Chargé de mission au Pôle Egalité des chances et Diversités

Tel : + 33 (0) 1 45 49 56 59 / + 33 (0) 6 37 79 03 45

E-mail : regis.gallerand@sciences-po.fr

Eléonore Leïva

Assistante, Pôle Egalité des chances et Diversités

Tel : + 33 (0) 1 45 49 54 49

E-mail : eleonore.leiva@sciences-po.fr